

<p>Date Convocation 22/03/2024</p> <p>Date Affichage 22/03/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>18</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>06</td></tr><tr><td>- absents</td><td>03</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	18	- procurations	06	- absents	03	<p>Le Quatre Avril Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Michel CHARUAU, Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Brigitte GIGOU, Sandrine TARAUD et Yannick RIVALIN</p> <p>ABSENTS 3 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	18								
- procurations	06								
- absents	03								

91-BUDGET MAISON FUNERAIRE – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Michel BOURGERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

Vu le projet de budget maison funéraire pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;

Considérant que cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances du 14 Mars 2024,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

VOTANTS : 24 – Contres 4 : Patrice BERNARD, Yannick RIVALIN, Dany HERBRETEAU et Line CHARUAU- **POUR : 20**

- ♦ **VOTE** le Budget Primitif 2024 « maison funéraire » de la commune de L'île d'Yeu, présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement en dépenses et en recettes conformément aux documents ci-annexés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU